

Améliorer les réponses aux besoins des jeunes en situation de handicap. Un accord entre la DGAJ (Communauté Française) et l'AWIPH (Région wallonne) est né !

28 février 2011

Depuis 2008, des rencontres ont été initiées entre la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse (DGAJ) et l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH). Intensifiées en 2010, ces rencontres ont permis d'aboutir à un **protocole de collaboration** poursuivant deux objectifs :

- § Favoriser la complémentarité entre les deux secteurs, dans l'intérêt des jeunes et de leur famille.
- § Créer un partenariat pour toutes les questions concernant les enfants en situation de handicap et leur famille afin d'optimiser la prise en compte des besoins des jeunes qui relèvent des deux secteurs tout en évitant une multiplication des interventions de part et d'autres avec la finalité de favoriser au maximum l'inclusion sociale de ces mineurs en danger ou en difficulté.

Concrètement, cette collaboration se concentrera sur 5 domaines - études et statistiques, information et formation des acteurs des deux secteurs, soutien d'initiatives communes, travail sur des thématiques communes, communication, information et sensibilisation - 5 domaines que nous vous invitons à découvrir en présence de Madame Évelyne HUYTEBROECK, Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse et Madame Éliane TILLIEUX, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances :

le lundi 28 février 2011 de 14h à 16h
à l'auditorium du Moulin de Beez
rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Namur

Pour les journalistes toute information complémentaire peut être obtenue auprès de :

M. Axel VAN WEYNENDAELE

Responsable du Service communication

Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

a.vanweynendaele@awiph.be - 071/205.510 - 0473/78.22.89